

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie GAWLIK, à la suite d'une convocation en date du vingt-huit novembre, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents : Messieurs Jérémie GAWLIK, Maximilien GERVOISE, Emmanuel ELIAS, Patrice DANTIN, Jacky DUMANGE, Olivier GADIFFERT, Léo SIMONCINI et Alexandre DECLEMY, Mesdames Françoise GRIBAUVAL, Isabelle POTHEE et Mounira DUPONT.

Etaient absents, excusés : Messieurs Gérald PATAT, Enzo LEGGIO et Madame Célia SIMONCINI.

Ont donné pouvoir : Madame Béatrice BRIAULT procuration donnée à Monsieur Jérémie GAWLIK.

Monsieur Maximilien GERVOISE a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Délibérations** : Décision modificative N° 2, Travaux de modification de l'accès et mise en accessibilité PMR du cimetière : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2023) et Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023)
 - **Informations et questions diverses**
-

Délibérations :

- **Décision modificative N° 2**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les crédits inscrits au budget 2022 au chapitre 12 (charges de personnel) sont insuffisants pour établir les salaires du mois de décembre et les cotisations du 4^{ème} trimestre 2022 (besoin de 823,26 € dû à l'augmentation du point d'indice en juillet).

Monsieur le Maire propose donc de procéder à un mouvement de crédits au budget primitif en section de fonctionnement comme suit :

- Chapitre 11 Charges à caractère général
Diminution de crédits à l'article 615221 (Bâtiments publics) de 1 000 €
- Chapitre 12 Charges de personnel
Augmentation de crédits à l'article 6411 (Personnel titulaire) de 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative au budget primitif 2022.

D'autre part, la possibilité d'attribuer une prime de Noël aux agents municipaux sera abordé lors de la prochaine commission budget, sur proposition de Monsieur DANTIN.

- **Travaux de modification de l'accès et mise en accessibilité PMR du cimetière – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2023) et demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de travaux au cimetière, étudié lors la commission travaux du 28 novembre 2022 :

- Modification de l'accès pour un montant HT de 84 584,55 €
- Création de stationnements pour un montant HT de 53 042,75 €
- Cheminement PMR à l'intérieur pour accès piétons d'un montant HT de 33 802,70 €

Soit un montant total HT estimé à 171 430,00 € correspondant au chiffrage du cabinet EVIA.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2023 et au titre de la D.S.I.L. 2023 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : (35%)	60 000,50 €
Subvention Etat DSIL : (45%)	77 143,50 €
Charge Communale :	68 572,00 €
Dont TVA :	11 428,67 €

Monsieur le Maire ajoute que :

- ✓ La voie d'accès est prévue également pour le futur aménagement
- ✓ Une rencontre avec le propriétaire des parcelles concernées a eu lieu pour l'achat des terrains, prévus à cet effet. Un courrier va lui être transmis afin d'officialiser ceci.
- ✓ A la demande des membres de la commission Bâtiments Communaux/Voirie, Monsieur le Maire précise qu'il est prévu de contacter le cabinet EVIA en début d'année 2023, pour une réactualisation du plan et du chiffrage, notamment la suppression de quelques places de stationnement, prévoir l'éclairage des allées du cimetière ainsi qu'aux abords...etc.
- ✓ Dans le cas où la partie voirie et stationnements ne seraient pas retenus par l'Etat, il y a aura la possibilité de solliciter le Département l'année prochaine via les Amendes de Police.

Informations diverses :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée :

- ✓ Que le défibrillateur installé dans la salle polyvalente commence à être vétuste et ne fonctionne plus correctement. Il est nécessaire de prévoir son remplacement par l'achat d'un défibrillateur extérieur cette fois-ci (plus accessible). 2 devis ont été proposés par la société qui réalise la maintenance tous les ans, les prix varient entre 2 400 € et 2 600 € TTC. A revoir en début d'année prochaine.
- ✓ Dans le cadre du projet d'aménagement derrière l'église, 2 lotisseurs ont déjà été rencontrés lors des commissions aménagement du territoire. Un 3^{ème} lotisseur doit venir en début d'année prochaine. Plusieurs points se sont éclaircis.
- ✓ Lors de la dernière commission travaux, le problème de sécurité du talus contre le lotissement du Vallon a été abordé, notamment dû aux fortes chaleurs et aux pluies d'orage de cet été. Des devis ont été proposés par un paysagiste, soit pour une végétalisation du talus pour un coût de 5 244 € TTC ou avec des pierres d'enrochement pour 7 056 € TTC. A revoir lors d'une prochaine commission travaux pour analyser d'autres solutions.
- ✓ Le Comité Technique du CDG 80 émet un avis favorable sur le projet de délibération des Autorisations Spéciales d'Absence des agents communaux. A prévoir à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- ✓ Une administrée a informé la commune ne pas vouloir du colis qui lui était offert à l'occasion du Noël des aînés et demande à ce qu'il soit remis à une personne dans le besoin. A voir lors d'une prochaine commission d'Action Sociale.

- ✓ La marche nocturne organisée par le Comité des Fêtes le samedi 3 décembre à l'occasion du Téléthon a été une réussite. A refaire.
- ✓ La cérémonie des vœux 2023 aura lieu le samedi 14 décembre à 18h30. Reste à définir son organisation par rapport à la situation sanitaire du moment.

Monsieur GERVOISE informe l'assemblée avoir participé à une réunion organisée par le Conseil Départemental le 5 décembre 2022, avec les parents d'élèves et les élus, dans le cadre de la sectorisation des collèges - secteur d'Amiens Métropole. La commune devrait être rattachée au collège d'Ailly-sur-Noye dans les mois à venir. Sera confirmé le 12 décembre 2022. Affaire à suivre lors d'une prochaine réunion.

Questions diverses :

- Madame POTHEE demande si la commune est dotée d'un lecteur de puce électronique pour les chiens et chats errants. Oui, offert par I-Cad (Identification des Carnivores Domestiques), une délégation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.
- Monsieur DANTIN demande :
 - ✓ Si la commune pourrait prendre en charge les frais de destruction des nids de frelons situés dans le domaine privé, afin que ceux-ci soient détruits correctement.
 - ✓ Si des devis ont été établis dans le cadre de travaux de rénovation de la salle polyvalente. Non, seulement pour la réfection du sol, vu lors d'un Conseil précédent.
 - ✓ Si la sauvegarde des données avec Somme Numérique est effective. En cours.
 - ✓ Le suivi du projet de création de places de stationnement dans le village. En cours.
 - ✓ Le suivi du projet d'embellissement du poste de transformation. En cours.
 - ✓ Boîte à livre
 - ✓ Les zones de préemption espaces naturels sensibles (ZPENS), délibéré en Conseil Municipal le 20 septembre. Suite aux différents retours des 9 communes concernées, une réunion d'échange s'est déroulée le 17 novembre 2022 à la CCALN en présence du Conseil Départemental, afin de dresser le bilan et apporter quelques explications et précisions complémentaires aux élus. Il se trouve qu'au niveau de la commune, ce projet ne représente qu'1/10^{ème} du projet global. La CCALN reviendra vers la commune prochainement.
- Monsieur DECLEMY demande :
 - ✓ Ce qu'il en ait du projet d'étude sur la vidéosurveillance, en effet il y a quelques jours, les 4 pneus d'une voiture stationnée rue d'en haut, ont été crevés. La commune est sur une liste d'attente, les délais sont très longs.
 - ✓ Si l'éclairage de l'église pourra être rétabli les 24 et 25 décembre. Oui
- Monsieur ELIAS demande s'il y a eu des remarques particulières de la part d'administrés, suite à l'extinction de l'éclairage public nocturne le 2 décembre. Non
- Monsieur GADIFFERT signale qu'il n'y a pas assez d'équipement de nettoyage pour la salle polyvalente. Le matériel est en commande. De plus, il y a un problème d'ampoules et d'électricité dans les WC de la salle polyvalente.

La séance est levée à 21 H 25.